PROCLADE – Déclaration de presse pour la COP31 : quatre priorités pour Antalya

Note : Le communiqué de presse a été publié en anglais sur le site web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC/UNFCCC). Voici la version traduite de l'original.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE · POUR DIFFUSION IMMÉDIATE · 17 novembre 2026

De Belém à Antalya : les communautés de foi appellent à une justice qui atteigne la base

PROCLADE International exhorte les négociateurs de la COP31 à transformer les promesses de l'an dernier en une transition juste pour sortir des combustibles fossiles, en un financement qui parvienne aux communautés, en des systèmes alimentaires qui protègent la dignité humaine et en une véritable participation du public

ANTALYA, Türkiye, 17 novembre 2026 — Alors que la COP31 entre dans ses derniers jours décisifs, PROCLADE International, le réseau de justice et de mission sociale des Missionnaires Clarétains, appelle les Parties à obtenir des résultats que les personnes vivant en première ligne de la crise climatique puissent ressentir dans leur vie. PROCLADE s'exprime à partir de l'expérience des communautés clarétaines présentes dans 73 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, d'Europe et d'Océanie, où les populations font face chaque jour à la hausse des températures, aux récoltes perdues, aux déplacements et à l'endettement.

Il y a un an, à Belém, PROCLADE a présenté sept appels à l'action enracinés dans l'écologie intégrale et l'option préférentielle pour les pauvres. Depuis lors, une consultation de base menée dans toute la congrégation a condensé ces appels en quatre priorités pour Antalya. La COP30 a laissé au monde un nouveau mécanisme de transition juste, une feuille de route volontaire sur la transition hors des combustibles fossiles et un objectif de financement qui reste bien en deçà des besoins. La COP31 doit être à la hauteur de son appel à l'action et démontrer qu'il s'agit d'outils au service de la justice, et non de nouvelles promesses reportées.

Les quatre priorités de PROCLADE pour la COP31

1. Une transition juste pour sortir des combustibles fossiles (JT avec TAFF)

La transition hors du charbon, du pétrole et du gaz, convenue lors du bilan mondial de la COP28 et guidée par le principe des responsabilités communes mais différenciées, doit être planifiée, assortie d'échéances et équitable. PROCLADE exhorte les Parties à :

- rendre opérationnel le mécanisme de transition juste adopté à la COP30 afin qu'il fournisse des financements, des technologies et un renforcement des capacités, et pas seulement du dialogue ;
- relier la feuille de route sur la transition hors des combustibles fossiles au programme de travail sur la transition juste, afin que les travailleurs, les peuples autochtones et les communautés touchées façonnent les plans ;

- mettre fin à toute nouvelle expansion des combustibles fossiles et réorienter les subventions aux combustibles fossiles vers des énergies renouvelables décentralisées et détenues par les communautés ;
- garantir le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) et le devoir de vigilance en matière de droits humains pour tout projet énergétique et lié aux minéraux critiques.

2. Un financement climatique équitable, suffisant et qui atteigne les communautés

Le financement climatique est une question de justice et de dette écologique, non de charité. PROCLADE demande :

- une trajectoire crédible pour accroître le financement vers l'objectif de la feuille de route de Bakou à Belém de 1 300 milliards de dollars par an, fondé sur des dons plutôt que sur de nouveaux prêts ;
- l'allègement et l'annulation de la dette des pays vulnérables aux changements climatiques, afin que le relèvement n'aggrave pas l'endettement ;
- un financement intégral et prévisible du Fonds pour répondre aux pertes et préjudices, y compris pour les pertes non économiques ;
- des mécanismes d'accréditation simplifiée pour les communautés locales, les groupes de femmes, les peuples autochtones et les organisations de base confessionnelles, afin de faciliter l'accès aux petites subventions.

3. La dignité humaine dans l'agriculture et la sécurité alimentaire

L'alimentation est un droit humain, non une marchandise. En s'appuyant sur les travaux communs de Charm el-Cheikh sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, PROCLADE exhorte les Parties à :

- donner la priorité à l'agroécologie et au soutien aux petits exploitants, aux paysans et aux systèmes alimentaires autochtones dans l'adaptation et le financement ;
- garantir les droits fonciers et territoriaux, en particulier pour les femmes et les peuples autochtones, et mettre fin aux accaparements « verts » de terres réalisés au nom de l'action climatique ;
- protéger les semences, les savoirs traditionnels et les marchés locaux qui soutiennent la nutrition et la résilience ;
- respecter strictement les garanties des marchés du carbone de l'article 6 et rejeter les mécanismes de compensation qui chassent les communautés des terres qui les nourrissent.

4. Action pour l'autonomisation climatique : éducation et participation

Aucune transition ne peut être juste si elle exclut les personnes. Dans le cadre de l'Action pour l'autonomisation climatique (ACE), PROCLADE demande :

- une mise en œuvre ambitieuse de l'ACE dans les plans nationaux, les allocations budgétaires et les contributions déterminées au niveau national (CDN), y compris l'éducation, la formation et la sensibilisation du public au climat ;
- une participation significative des jeunes, des femmes, des peuples autochtones et des communautés en première ligne à la prise de décision, au-delà d'une consultation de façade ;

- des règles de sécurité obligatoires pour la protection des défenseurs de l'environnement et de l'espace civique, à l'intérieur comme à l'extérieur des négociations ;
- la reconnaissance des communautés de foi, des écoles et des paroisses comme partenaires de l'éducation climatique et de la conversion écologique.

PROCLADE à la COP31

PROCLADE se joint à des organisations catholiques lors de l'événement parallèle **« Faiths for a Just Transition Away from Fossil Fuels and Climate Justice »** (Les religions pour une transition juste hors des combustibles fossiles et pour la justice climatique), le mercredi 18 novembre 2026, de 11 h 30 à 13 h 00, salle d'événements parallèles 4 (Aşık Veysel), Antalya.

Parrainé par : CIDSE, Medical Mission Sisters, Maryknoll Fathers and Brothers, Maryknoll Sisters, ISER, VIVAT International et PROCLADE International.

La délégation clarétaine (PROCLADE) présente sur place est soutenue par une délégation virtuelle qui partage des témoignages de communautés de base du monde entier. PROCLADE travaille aux côtés de partenaires tels que Franciscans International, VIVAT International et les Medical Mission Sisters sur la transition juste, le financement climatique et la sécurité alimentaire.

Notes aux rédactions

À propos de la Fondazione PROCLADE Internazionale–Onlus

PROCLADE est la fondation et le réseau international de justice, de paix et de mission sociale des Missionnaires Clarétains (CMF). Elle est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), est accréditée auprès de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA/PNUE) et est une organisation observatrice admise auprès de la CCNUCC et de la Convention sur la diversité biologique (CDB). L'Équipe clarétaine auprès de l'ONU, avec des bureaux à New York et à Nairobi, porte la voix des communautés de base de plus de 70 pays dans les processus onusiens relatifs au climat, aux migrations, aux droits des peuples autochtones et au développement durable.

Contexte : Note d'orientation de PROCLADE pour la COP30, *Integral Ecology and Climate Justice: A Prophetic Call to Action* (Écologie intégrale et justice climatique : un appel prophétique à l'action), novembre 2025.

Contact presse

P. Rohan Dominic CMF, Coordinateur, Équipe clarétaine auprès de l'ONU

Courriel : cmf.ngo.un@gmail.com

Téléphone/WhatsApp : +1 732 794 4585

Sur place à la COP31, Antalya : disponible pour des entretiens en anglais